L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 61, Rue Chartres.

Journal quotidien.......$12 | payable d'avance
Do. trois fois par semaine, $10 |

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 18 FEVRIER 1842.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

ASSEMBLEE PUBLIQUE.

On nous prie d'annoncer qu'il y aura demain [samedi], à 7 heures du soir, à l'Arcade de Bank, une assemblée publique des personnes qui sont en faveur de l'abrogation ou, au moins, de la modification de la loi sur les banques.

M. ADAMS—DROIT DE PETITION.

La sévérité avec laquelle nous avons jugé la conduite de M. Adams pour avoir présenté la pétition de désunion et une foule de pétitions abolitionistes nous fait un devoir de reproduire sommairement quelques unes des raisons qu'il a alléguées pour sa justification. Ce n'est qu'un acte de rigoureuse justice.

M. Adams repousse de la manière la plus formelle et la plus solennelle toute sympathie avec les doctrines des pétitionnaires désunionistes. Il repousse également comme injuste l'accusation si souvent portée contre lui d'être abolitioniste. Tout ce qu'il a fait provient de l'opinion qu'il a de l'inviolabilité et de l'extension illimitée du droit de pétition. Suivant lui toute pétition, quel qu'en puisse être l'objet, doit pouvoir se produire devant les conseils de la nation, parce que c'est la meilleure garantie de la liberté individuelle. Il y aurait un danger réel à établir en précédent que certaines pétitions ne peuvent être présentées au Congrès; car ce principe une fois posé on pourrait en étendre indéfiniment les conséquences jusqu'à étouffer le droit de pétition lui-même. Il y aurait donc un danger évident, immense, à admettre ce principe, tandis qu'il n'y en a aucun, absolument aucun à reconnaître le droit de pétition sans limites.

En effet, de ce qu'une pétition est présentée il ne s'en suit pas qu'on doive accueillir les voeux des pétitionnaires; or, puisqu'on peut toujours repousser les demandes qui paraîtraient dangereuses, quel danger pourrait-il y avoir à prendre connaissance des pétitions?

Ainsi M. Adams qui a présenté la pétition des désunionistes et celles des abolitionistes ne partage point les doctrines ni des uns ni des autres. Il les combattrait même de toutes ses forces si jamais leur adoption venait à être mise en discussion; car nul ne les repousse plus cordialement que lui.

On verra par les extraits que nous donnons de sa défense qu'il considère lui-même la dissolution de l'Union comme l'évènement le plus désastreux qui put arriver pour l'intérêt des Etats composant la confédération américaine et pour la liberté du monde; et qu'il n'est nullement en faveur de l'abolition de l'esclavage dans le district de Colombie; encore moins dans les Etats du Sud.

"L'un des points de sa défense, dit le rapporteur du *Washington Independent*, c'est qu'il ne saurait être coupable d'aucune offense envers les lois à raison de la présentation de cette pétition, puisqu'il avait déclaré en la présentant que *l'objet de la demande des pétitionnaires était la dernière chose qu'il voudrait jamais voter*; et en preuve de cet attachement à l'Union Américaine, il avait soixante à soixante-dix ans de vie publique à offrir. S'il y a un membre de la chambre qui ait donné des preuves plus fortes, plus claires et plus concluantes de son attachement à cette Union que lui, il ne le connait pas. En présentant cette pétition il affirme devant Dieu qu'il n'a fait que remplir un devoir ou ce qu'il considère être un devoir étroit, obligatoire. A la dernière session du Congrès il a beaucoup entendu discourir sur la part qu'on devait faire à la conscience du président des Etats-Unis, et il a été un de ceux qui ont tout accordé à sa conscience; maintenant il demandait que la chambre lui accordât à lui-même le bénéfice de sa conscience.

"Quant à la présentation des pétitions abolitionistes M. Adams dit que ce n'est pas une chose nouvelle pour la chambre ni pour la nation. Il est depuis dix ans représentant au Congrès pour une fraction de la république du Massachussetts et pendant la première semaine de son mandat, alors qu'il avait à peine pris place dans cette enceinte, il présenta quinze pétitions pour l'abolition de l'esclavage dans le district de Colombie tout en déclarant à la chambre, aux pétitionnaires, à ses constituans et au pays tout entier que si ces pétitions lui avaient été envoyées pour être présentées par lui dans l'espoir qu'il les appuierait *on se trompait étrangement*. Et cette déclaration n'était pas sans danger pour sa ré-élection, puisqu'il y avait alors dans son district beaucoup d'abolitionistes, plus peut être qu'il n'y en a maintenant. Ces opinions, il les a manifestées souvent dans cette chambre, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, et il les répétait encore. Il dit donc encore que, SI UN BILL ETAIT PRESENTE DANS CETTE CHAMBRE POUR ABOLIR L'ESCLAVAGE DANS LE DISTRICT DE COLOMBIE IL VOTERAIT CONTRE SON ADOPTION! Mais il a toujours pensé et il pense encore qu'il est de son devoir de les présenter."

Nous ne partageons pas l'opinion de M. Adams sur l'obligation de présenter des pétitions dont le but est évidemment inconstitutionnel et qui ne peuvent avoir d'autre effet que de semer des divisions et des haines entre diverses fractions de l'Union. Cependant il faut convenir que l'opinion de M. Adams, déjà si imposante à cause de son profond savoir et de sa longue expérience, est partagée par beaucoup d'hommes de talent et de coeur appartenant à tous les partis. Aussi croyons nous que la résolution de censure sera repoussée.

INCENDIE.—Hier soir, vers minuit, le feu s'est déclaré à l'enseignure d'une grande rangée de maisons en briques et à deux étages, rue de la Levée près de la presse à coton. On n'a pu arrêter les progrès des flammes qu'après la destruction de deux de ces maisons; dans l'une d'elles se trouvait un café et l'autre servait d'entrepôt.

Nous sommes peinés d'avoir à mentionner qu'un des pompiers No. 1 a été victime de son intrépidité. Il est tombé du toit au 1er. étage et s'est tué!

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.
CHAMBRE DES REPRESENTANS.
Séance de Jeudi 17 février 1842.

M. Carter, au nom du comité, présente un bill relatif aux séquestres et aux saisies provisoires, lequel est renvoyé au comité judiciaire.

M. Voorhies, au nom du comité des enrôlemens, annonce comme dûment enrôlés les résolutions et bills suivants: "Un acte pour amender et expliquer la 1ère section de l'acte relatif à l'incorporation de la ville de la Nouvelle-Orléans."—Un acte pour venir au secours de la 1ère municipalité de la Nouvelle-Orléans;" Un acte pour amender les articles 101 et 102 du Code Civil;" "Un acte pour amender l'article 279 du Code de Procédure;" Un acte relatif aux annonces judiciaires;" "Un acte pour incorporer la Société de Bienveillance dite *Shamrock* de la Nouvelle-Orléans;" "Un acte qui autorise Robert Beendick à établir un bac à la Pointe-Coupée;" "Un acte pour émanciper Thomas T. Brashear;" des résolutions relatives aux obstructions de la Rivière Rouge.

M. Morse au nom d'un comité réuni auquel le sujet avait été renvoyé, présente un rapport écrit concernant des travaux géologiques, lequel est accompagné de résolutions qui accordent une compensation aux personnes qui ont entrepris ces travaux. Ces résolutions après de longs débats, sont adoptées par la Chambre. Le rapport lui-même est adopté par 25 oui contre 12 non.

M. Wadsworth, ainsi qu'il en avait précédemment donné avis, présente un bill dont l'objet est de garantir le droit de suffrage aux votans de cette partie de la paroisse d'Orléans, sise sur la rive droite du fleuve. Le bill est lu deux fois et est fixé comme devant être l'ordre du jour, lundi prochain.

M. Bedford introduit un bill à l'effet d'accorder certaine compensation aux péseurs de farine, ainsi qu'une pétition qui est renvoyée au comité sur les réclamations.

Sur motion de M. Morse, la Chambre s'occupe d'un bill (provenant du Sénat) dont l'objet est de s'enquérir des noms et du nombre des actionnaires des Banques en certains cas, lequel subit une 1ère lecture.

Sur motion de M. Sweazy, la Chambre s'occupe des résolutions dont l'objet est de flétrir le système de répudiation, lesquelles avaient été rejetées par le Sénat.

M. Hunt prononce à ce sujet de belles et éloquentes paroles. Nous renvoyons pour son discours à notre partie anglaise.

Il s'élève de longs débats sur une question de forme. La Chambre peut-elle reprendre en considération et adopter de nouveau des résolutions que le Sénat a rejetées? MM. Conrad, Thomas, Canon, Dugué, Hunt, Baylies et Morse prennent part à la discussion.

Peu après la Chambre s'ajourne.

INTERIEUR.
[Correspondance particulière de l'Abeille.]
Washington, 7 février 1842.

Sénat.—Le Sénat a pris en considération la résolution de M. Clay, dont l'objet est de distribuer à ceux des Etats qui ne refusent pas de recevoir leur portion des revenus de la vente des terres publiques, les autres portions que ne veulent pas accepter certains Etats.

M. King a demandé le dépôt sur le bureau de la résolution de M. Clay.

M. Clay s'y est opposé.

M. King a tâché de montrer le contraste qui existe entre les argumens employés par M. Clay, lors de la présentation du bill de distribution, et ceux dont il appuie à cette heure sa résolution.

M. Clay a rétorqué en soutenant que si quelques Etats refusaient la portion qu'il leur revenait de la vente des terres publiques, on ne pouvait les contraindre à l'accepter.

M. Calhoun a soutenu que la Caroline du Sud et l'Alabama étaient en droit d'abandonner leur quote-part de revenus au trésor pour l'usage du gouvernement fédéral.

M. Smith, de l'Indiana, ne deriverait pas qu'on distribuât à d'autres Etats les portions refusées par quelques-uns.

M. Woodbury a déclaré que les fonds que refusent d'accepter certains Etats pourraient être d'un grand secours au gouvernement général.

M. Allen s'est opposé *in toto* à la résolution de M. Clay.

M. Archer a nié péremptoirement que le Congrès eût le droit de disposer des fonds que refusent certains Etats, et qu'il appartenait à ces Etats d'en disposer à leur gré.

M. Wright a déclaré partager l'opinion de M. Archer.

M. Clay a répondu longuement et a combattu en détail les argumens avancés par MM. Calhoun, Allen, Archer, Wright et Woodbury.

M. Wright [...] et de rendre en quelque sorte [...] par une anecdote qui a excité l'hilarité générale.

Après quatre longues heures d'orageux débats, le Sénat s'est ajourné.

Chambre des Représentans.—M. Fillmore, du comité sur les voies et moyens, a présenté un bill intitulé "Un bill pour affecter certains fonds aux fortifications du pays." Lu deux fois et renvoyé à un comité.

La Chambre s'est ensuite occupée de la motion qui a pour objet de renvoyer l'affaire de M. Adams à un comité particulier.

M. Adams, dans le cours de sa défense, a proposé que toute l'affaire fût déposée sur le bureau, non qu'il en craignît les suites, mais afin de permettre à la Chambre de s'occuper d'affaires plus importantes.

M. Botts a appuyé cette motion; laquelle a été adoptée par 106 voix contre 92.

Peu après la Chambre s'est ajournée.

FLORIDE.—Extrait de la correspondance floridienne du *Savannah Republican*:

St-Augustin, 4 février.

Le colonel Worth, immédiatement après la fuite de *Tiger-Tail*, a dépêché une compagnie de dragons, ainsi qu'un certain nombre de Tallahassees, sous le commandement d'un de leurs chefs, avec ordre de poursuivre quelques Creeks, et de les ramener à Tampa, ce qui fut immédiatement exécuté. 17 guerriers ont été repris et conduits à Tampa, où ils seront bientôt embarqués pour l'Ouest.

Législature du Tennessee.—Nous lisons dans le Nashville Whig du 5 courant:

Le bill de *répartition* sera probablement rejeté à cause d'un conflit d'opinions qui existe entre les deux Chambres de notre législature.

Le Sénat a adopté des résolutions à l'effet d'enjoindre aux banques de reprendre leurs paiemens en espèces, vers le 1er janvier 1843, après avoir rejeté des *résolutions de même nature passées* à la Chambre.

Le bill autorisant l'imposition d'un droit de dix *cents par* livre de soie brute est devenu loi.

Une résolution dont l'objet est de condamner la monstrueuse doctrine de répudiation, a été adoptée à une grande majorité par les deux Chambres.

—La législature du Rhode-Island a adopté récemment des résolutions à l'effet d'enjoindre au gouverneur King de lancer une proclamation pour flétrir le nouveau système du parti dit de la Réforme.

—Les Seguins ont obtenu à Mobile un succès d'enthousiasme: le théâtre où ils chantent n'a pas cessé d'être comble jusqu'ici.

Petite vérole.—Cette horrible maladie règne en ce moment dans une grande partie des villes de l'Union.

Toutes les feuilles du Nord font mention de l'extrême bénignité de la saison. Les trafiquans en glace de New-York n'en pourront pas exporter la quantité ordinaire, et celle qu'ils ont jusqu'ici dans leurs glacières est d'une qualité très inférieure.

—Le *Natchitoches Herald* estime le coton qui sera envoyé cette année sur le marché de la Nouvelle-Orléans, par les Chactas qui habitent les rives de la Rivière-Rouge, à 1000 balles.

Il est vraiment singulier, dit le *Boston Post*, que les trois quarts de la population anglaise crient famine, et que l'autre quart crie "hozannah" à l'occasion de la naissance d'un enfant.

—La nomination par le président de M. A. Sydney Robertson, comme marshall du district oriental de la Louisiane, a été confirmée par le Sénat.

—On écrit de New-York:

"Quand on vous parle de la disette d'argent à New York, de la langueur du commerce, et de toutes ces *sortes de choses*, transportez-vous mentalement à Broadway, cette rue toujours si remplie de dames qui portent sur elles une quantité de soieries et de chiffons suffisante pour vêtir une demi douzaine de personnes; assistez en esprit à tous ces somptueux banquets, dont un seul suffirait à défrayer la dépense des diners de famille pendant six mois au moins, où coulent avec tant de profusion des vins dont le prix pourrait acheter mille actions de la banque de l'Indiana, ou cinquante arpens de terre, et dites ensuite si ces gens qui s'exclament toujours sur la detresse publique, ont raison de faire tant de bruit."

CHARLES DICKENS.—"Boz" était attendu le 11 ou le 12 de ce mois à New-York, où on lui prépare une série de fêtes, consistant en bals, repas, et soirées, qui surpasseront en éclat celles données au prince de Joinville.

—On écrit de Washington que M. Ingraham, l'écrivain, a été nommé par le président, à une mission spéciale dans l'Amérique du Sud.

La dette nationale de la Virginie est de $6,643,238.

Le comité de circulation de la Législature du Maryland, a recommandé qu'on fixât le 1er lundi de novembre, comme le jour où toutes les banques de cet Etat seraient tenues de reprendre leurs payemens en espèces.

—McKenzie, le patriote canadien, s'est établi dans la petite ville de Rochester, où il se propose de pratiquer le droit.

EXTERIEUR.

PEROU.—Des nouvelles de Lima, jusqu'au 16 décembre, ont été reçues par la voie de Valencia, république de Columbia.

Lima était sur le point d'être le théâtre d'une nouvelle révolution. Il parait que Gamarra, qui se trouvait dans une position assez fâcheuse dans le Sud du Perou, écrivit à Loprera de lui envoyer les troupes qui étaient en garnison dans la ville, mais que Lafuente et Menezden refusèrent net d'obtempérer à cet ordre, de peur qu'une révolution n'éclatât si les troupes abandonnaient la ville.

Trois ou quatre tentatives de meurtre avaient été faites sur la personne de Sir James Wilson, envoyé de S. M. B. On croyait, généralement que les assassins étaient payés par le général Lafuente, pour la perpétration de cet horrible crime.

Nous lisons dans un extrait du *Correo Semanal* de Guayaquil, que Gamarra a confirmé la sentence d'un tribunal militaire, qui condamne à mort vingt-un officiers.

MONTEVIDEO.—Il a été reçu à New-York, par le navire *Cumberland*, des journaux de Montevideo jusqu'au 12 décembre, c'est-à-dire de neuf jours plus récents que ceux reçus par l'avant-dernier arrivage:

Il s'était livré à la sortie du port de Montevideo une grande bataille navale. Le 11 décembre, il y avait eu un engagement entre l'escadre de Buenos-Ayres et celle de Montevideo, composée chacune de six batimens de guerre. On n'avait pas encore appris le résultat du combat, lors du départ du Cumberland, mais on supposait que la flotte montévidéenne avait eu le dessus.

Le port de Montevideo était bien garni de navires le 12, mais ils ne trouvaient de chargemens qu'avec peine: le marché était languissant.

PONCE.—On écrit de Ponce (Porto-Rico) au *Courrier des E.-Unis*, en date du 15 janvier:

Ces jours passés, une conspiration de nègres a été découverte ici. Un grand nombre de ces malfaiteurs ont été arrêtés et quelques uns ont été condamnés à mort. Ils avaient pour but d'incendier la ville et d'égorger les blancs.

VARIÉTÉS.

UN DEPART
Ou les commissions de Province.

Un salon modeste de province où règne le plus grand désordre.—Les chaises, la table, les fauteuils sont encombrés de hardes et de linge.—Mme Perdreau et Catiche, sa domestique, achèvent la malle de M. Perdreau.—M. Perdreau se promène de long en large et surveille ce travail important.

SCENE 1re.

M. Perdreau, à sa femme.—Et mes bas? As-tu songé à mes bas?

Mme Perdreau.—Vous les trouverez au fond, entre vos bonnets de nuit et vos gilets de flanelle.

M. Perdreau.—Combien de paires m'en as-tu mis?

Mme Perdreau.—Quatre paires en laine et six en coton; dix paires en tout.

M. Perdreau.—Ce n'est guère.

Mme Perdreau.—C'est tout ce qu'il vous faut. Vous ne comptez pas, j'imagine, vous éterniser à Paris. Rappelez-vous votre promesse de me revenir dans trois semaines.

M. Perdreau.—Je te l'ai promis; je te l'ai promis... Certainement que je t'ai promis.... Mais il faut tout prévoir, Alphonsine; ce procès n'a qu'à se prolonger et je ne peux pourtant pas....

Mme Perdreau.—C'est cela! déjà des prétextes.... Tenez, vous devriez rougir.... Vous feriez bien mieux d'avouer tout de suite que ce voyage vous enchante et que l'idée d'abandonner votre femme, loin d'être pénible à votre cœur....

M. Perdreau.—Ah! Alphonsine! si l'on peut dire....

Mme Perdreau.—C'est vrai, ça; monsieur part aujourd'hui, dans une heure; il n'a plus que peu d'instans à passer auprès de son épouse, et ses yeux sont secs, et aucune émotion ne se manifeste sur son visage. Ah! Osmin, vous me rendez bien malheureuse!

M. Perdreau.—Que diable, ma bonne, tu n'es pas raisonnable. Tu sais bien que mon voyage n'est pas un voyage d'agrément.

Mme Perdreau.—Je l'espère bien!

M. Perdreau.—Tu n'ignores pas que si la chose eût été possible, je t'aurais emmenée avec moi. Mais, en conscience, qu'aurais-tu fait seule, dans un hôtel garni, à Paris, où nous ne connaissons personne, durant mes courses obligées chez les juges, chez les avoués et chez les avocats?

Mme Perdreau.—Aussi n'est-ce pas de cela qu'il s'agit. J'ai dit et je répète que trois semaines suffisent à cette affaire. Que vous alliez à Paris puisqu'un procès vous y oblige j'y consens; mais ce que je regarderais comme une mauvaise action, ce serait une prolongation de séjour pendant laquelle vous vous amuseriez là-bas tandis que je pleurerais ici.

Catiche—Monsieur emportera-t-il sa ligne?

Mme. Perdreau.—Et pourquoi faire, imbécile?

Catiche—Dam! est-ce que je sais, moi?

Mme Perdreau—Quand on ne sait pas, on se tait.

Catiche—Puisque c'est le plaisir de monsieur, à Châtellerault, de sortir avec sa ligne, ça pourrait tout de même l'amuser à Paris.

M. Perdreau.—Non, Catiche, non, ne la mets pas c'est inutile.

Mme Perdreau—Si fait, Catiche, mettez-la; au fait j'aime mieux qu'il s'amuse là-bas de cette manière que de le voir chercher des distractions moins innocentes.

M. Perdreau—Ma parole, Alphonsine, tu es d'une injustice révoltante.

Mme Perdreau—C'est bon, c'est bon. *Je verrai* bien ça au nombre de lettres que vous m'écrirez. N'oubliez pas que vous m'en devez une par jour, et une longue, entendez-vous?

Catiche.—Madame, la malle est finie....

Mme Perdreau—Vous n'avez rien oublié?

Catiche—Non, madame.

Mme Perdreau—Alors fermez-la, ficelez-la et allez voir sur la place si la voiture arrive—Veillez surtout à ce que personne ne vienne troubler notre dernier tête à tête.

(Catiche exécute les ordres de sa maîtresse et sort.—M. Perdreau est assis près de la cheminée, occupé à serrer dans son portefeuille une vingtaine de lettres de toutes les formes et de toutes les grandeurs.—Mme Perdreau s'approche doucement de lui.)

SCENE II.

M. Perdreau—C'est comme un fait exprès! On dirait que toute la ville de Châtellerault s'est donné le mot pour écrire à Paris. J'en aurais pour un mois si je devais remettre toutes ces lettres à leur adresse, et l'on me ferait un fier procès à la poste si l'on se doutait de tout ce que j'emporte. Tiens, Lambert qui écrit à notre député! Qu'est-ce qu'il peut réclamer encore, celui-là? Quelque bureau de tabac, ou la croix d'honneur, je parie. Oh! les hommes!, tous intrigans comme des fouines!

Mme Perdreau, tirant son mouchoir—Osmin, c'est pourtant la première fois que nous nous séparons depuis vingt-sept ans d'une union, j'ose le dire, sans nuages! Ah! cette pensée me serre le cœur.... J'ai comme un poids de cinquante livres sur la poitrine!

M. Perdreau—Et moi donc, crois-tu que je parte sans regrets. Car enfin, qui est-ce qui me fera mon café le matin?

Mme Perdreau—Je n'aurai plus là, tout près de moi, une âme pour comprendre la mienne!

M. Perdreau—Eh bien! penses-tu que je ne sois pas à plaindre, moi qui n'aurai personne pour faire ma partie de piquet!

Mme Perdreau, s'attendrissant—Qui partagera mes angoisses?

M. Perdreau—Qui me lira mon journal?

Mme Perdreau avec entrainement—Osmin, je t'en prie, ne vas pas sur les chemins de fer!

M. Perdreau—Quoi! pas même à Saint-Germain! On dit qu'on y arrive en trente huit minutes....

Mme. Perdreau—Raison de plus. Si on y allait en deux heures et demie, comme autrefois, je serais la première à te dire: Fais cette promenade. Mais trente-huit minutes! il est impossible qu'il n'arrive pas de malheurs!... Osmin! si ton Alphonsine t'est réellement chère, ne t'aventure jamais qu'en omnibus....

SCENE III.

Catiche.—Madame, il y a M. Corbin qui demande à faire ses adieux à monsieur... Il dit comme ça qu'il n'en a pas pour plus de cinq minutes.

Mme. Perdreau—Dites que mon mari n'est pas visible....qu'il est occupé—qu'il est sorti....

M. Perdreau—Y penses-tu, ma bonne! renvoyer M. Corbin...., un membre du conseil municipal; un homme qui paie six cents francs de contributions et chez lequel j'ai diné il n'y a pas encore deux ans! A Catiche: Faites entrer.

SCENE IV.

M. Corbin.—Monsieur Perdreau, je vous salue; madame Perdreau je suis le vôtre. Eh bien! mon cher voisin, vous allez donc faire un tour dans la capitale? Je n'étais pas chez moi lorsque vous êtes venu m'annoncer votre départ, sans cela je vous aurais déjà complimenté sur votre voyage! vous avez bien raison, tout homme qui se respecte doit avoir fait le voyage de la capitale, et qui n'a pas vu la capitale est indigne de vivre.

Mme. Perdreau.—Vous y êtes donc allé, vous aussi, monsieur Corbin, à Paris?

M. Corbin.—Comme vous dites, madame. C'était en 1802 et j'y suis resté six jours.

M. Perdreau—Et depuis, vous n'y êtes pas retourné!

M. Corbin.—Non pas que je sache.

M. Perdreau.—Alors? c'est absolument comme si vous n'y aviez jamais mis les pieds.

M. Corbin.—Erreur! mon cher, erreur! Je connais ma capitale comme le fond de ma poche; j'en remontrerais au premier cocher de fiacre venu.

Mme. Perdreau.—Alors, c'est que vous y êtes retourné; sans cela, il serait impossible....

M. Corbin.—Impossible! Et pourquoi? L'homme intelligent voit en six jours ce que les niais ne voient pas en six ans. Le tout est de savoir y voir.

M. Perdreau.—Et vous n'avez rien oublié?

M. Corbin.—Pas le moindre détail. Voilà comment nous sommes dans la famille. Nous avons la bosse de la mémoire locale développée à un degré fabuleux.... A ce point que mon père se rappelait fort bien certaines localités qu'il n'avait jamais vues. C'est dans le sang.

Mme. Perdreau.—Il parait que monsieur votre fils ne tient pas de vous, monsieur Corbin?

M. Corbin.—Comment cela, ma chère voisine?

Mme. Perdreau.—On dirait qu'il ne se rappelle plus qu'il existe un Châtellerault en France. Voilà, si j'ai bonne mémoire, quatre ans qu'il n'est revenu au pays.

M. Corbin.—Il y en a six, madame Perdreau. Dès l'âge le plus tendre, mon Eugène manifesta le désir d'aller étudier le droit dans la capitale; j'aurais pu l'envoyer tout aussi bien à Poitiers; vous me direz: C'est plus rapproché et moins cher. Mais on sait que j'ai les moyens de payer une pension plus ou moins forte. Je l'envoyai donc dans la capitale, où, je puis le dire avec orgueil, le jeune homme n'a pas cessé de se livrer à un travail soutenu. Les autres font leur droit en trois ans; aussi, nous savons tous quels avocats ils nous reviennent! Voilà six années qu'Eugène a commencé le sien pour la première fois, et il n'a point encore terminé; il y travaille même durant l'époque des vacances, ce qui nous explique la rareté de ses visites. Dans sa dernière lettre, il va jusqu'à m'annoncer qu'afin de se rapprocher davantage de son école, il vient de quitter la rue Vivienne pour la rue Notre-Dame-de-Lorette, une rue je me rappelle fort bien et qui, je la vois encore, débouche sur la place du Panthéon. (S'attendrissant.) Ah! mes chers voisins! pardonnez-moi mon émotion; mais il y a des moments où il est bien doux d'être père!

M. Perdreau.—Est-ce que vous ne me donnez-pas une lettre pour M. Eugène?

M. Corbin. Si fait, la voici.

M. Perdreau, à part—Bon! et lui aussi. Heureusement que je la jeterai à la petite poste avec les autres.

M. Corbin—Je vous la recommande particulièrement, et même je vous prierai de la lui remettre en mains propres. Elle renferme des valeurs, un billet de mille francs que le jeune homme destine à solder le mémoire d'Humann, le libraire chez qui il achète les livres de droit; un fameux libraire de jurisprudence, ma foi, dont il me semble voir la boutique, rue de la Paix, à deux pas de la place Saint Sulpice. Vous comprenez qu'un avocat doit posséder une bibliothèque.

M. Perdreau.—C'est bien, monsieur Corbin; vous pouvez compter sur mon exactitude.

M. Corbin.—Ah! Ce n'est pas tout. Mon domestique est là, dans votre cuisine. Je l'ai chargé d'un petit paquet que je destine à mon fils.

Mme Perdreau.—Il faut le faire entrer.

M. Corbin.—Vous êtes mille fois bonne. (Appelant.) Jérôme! Jérôme! entre, puisque Mme Perdreau le permet.

(Entre Jérôme; il est porteur d'un paquet sous le poids duquel plient ses robustes épaules.)

Mme Perdreau.—Bonté du ciel! qu'est-ce que tout cela?

M. Corbin.—Presque rien.—Au premier abord, ça semble volumineux, mais quand ce sera pressé, il n'y paraitra plus.

Mme Perdreau, faisant l'inventaire.—Deux matelas! un oreiller! trois couvertures! un couvre-pied et six paires de draps! Ah ça, vous avez donc soumissionné une fourniture de literie?

M. Corbin.—Voici la chose. Mon Eugène qui est peut-être encore pour longtemps dans la capitale m'a prévenu qu'il voulait se mettre dans ses meubles, afin de se livrer plus assidûment à ses travaux, et je profite de votre obligeance pour lui envoyer cette partie indispensable de ses études. Je lui ferai parvenir le surplus par une autre occasion. Le roulage n'en finit pas et la diligence exige des prix fous. Ce n'est pas que mes moyens ne me permettent de faire cette dépense, mais on est toujours bien aise de réaliser une petite économie; vous comprenez?

M. Perdreau, à part—Oui, surtout quand elle est forte?

Mme Perdreau—Mais, monsieur Corbin, vous n'y pensez pas; la malle de mon mari est faite.

M Corbin—Qu'à cela ne tienne, nous la déferons.

Mme Perdreau—Elle est fermée et ficelée.

M Corbin—Jérôme l'ouvrira et la déficellera.

Mme Perdreau—Mais le facteur de la diligence peut venir la chercher d'un instant à l'autre!

M. Corbin—Allons donc! vous voulez rire...... nous avons encore plus d'une grande demi-heure devant nous.

Sur un signe de son maitre, Jérôme se met à l'œuvre et la malle est ouverte en un clin d'œil.

M. Corbin—Sans compter que je vous rends là un service signalé. Voyez! votre malle était horriblement faite, elle n'était pleine qu'à moitié. Je gage qu'en arrivant dans la capitale vous auriez trouvé votre linge coupé en morceaux par les cahos de la voiture. Grâce au complément que je vous apporte, vous pourrez voyager en toute sécurité.

M. Perdreau—Je veux bien croire que ma malle ne fût pas suffisamment remplie tout à l'heure, mais à présent elle va l'être beaucoup trop. Ca va être une affaire du diable pour la fermer.

M. Corbin—Nullement. Rapportez-vous-en à Jérôme.

(Jérôme essaie de la fermer, et comme il n'y parvient pas, il monte sur le couvercle et il y pèse de tout son poids. Un grand craquement se fait entendre et la malle se ferme.)

M. Perdreau—Ah!

Mme Perdreau—Oh!

M Corbin—Là, qu'est-ce que j'avais dit? Et maintenant, mes chers voisins, je me retire. Deux époux qui se séparent ont toujours une foule de petites choses à se communiquer. Sachons respecter les doux mystères de ce tête-à-tête. Perdreau, n'oubliez pas mes recommandations à mon Eugène; ce garçon travaille trop, il se fera mal—Madame, je suis bien le votre. (Sort M. Corbin, suivi de son domestique.)

[La fin à demain] ALBERIC SECOND.

Départs des navires à vapeur de la ligne de Cunard.

	de Liverpool.	de Boston.
Caledonia	4 Fév.	1 Mars
Acadia	4 Mars	1 Avril
Columbia	4 Avril	1 Mai
Britannia	19 Avril	16 Mai
Caledonia	4 Mai	1 Juin
Acadia	19 Mai	16 Juin
Columbia	4 Juin	1 Juillet

Départs de la ligne de la malle Royale.

DEPART D'ANGLETERRE—Le 1er et le 15 de chaque mois.
DEPART DE LA BALISE—Vers le 2, le 13, le 17 et le 27 de chaque mois.

Les lettres pour le Mexique devront être déposées au bureau du consul britannique, vers le 12 et le 27 de chaque mois.

Celles pour la Havane, les Antilles, l'Angleterre &c. vers le 2 et le 17 de chaque mois.

Toutes les lettres, à l'exception de celles pour les ports anglais, devront être affranchies; celles n'excédant pas le poids d'une demi-once 25 cents; au-dessus d'une demi-once et n'excédant pas une once 50 cents; au-dessus d'une once et n'excédant pas deux, $1; au dessus de deux et n'excédant pas trois $1 50; au-dessus de trois et n'excédant pas quatre $2.

Les journaux sans enveloppe ou sous bandes, quatre cents chaque. On ne pourra rien écrire ou imprimer sur les journaux, autre que le nom et l'adresse de la personne à laquelle ils sont adressés.

Lieux où l'on pourra expédier des lettres.

Sans payer:	En affranchissant:
Antigua,	Bahia Honda,
Barbades,	Cap Nicolas Mole, [Hayti]
Balize, [Honduras,]	Carthagène,
Berbice,	Chagres,
Bermude,	Curaçoa,
Demerara,	Fyal, [Azores,]
Dominique,	Guadeloupe,
Grenade,	Havane,
Halifax,	La Guayra,
Jamaique[Kingston]	Madeire,
Montserrat,	Maracaibo,
Nassau[Providence]	Martinique,
Nevis,	Mayaguez, [Porto Rico]
St. Kitts,	Paramaribo, [Surinam,]
Ste. Lucie,	Ponce, [Porto Rico,]
St. Vincent,	Puerto Cabello,
Tobago,	Santa Cruz,
Tortola,	Santa Martha,
Trinidad,	St. Jago de Cuba,
Isles Turques.	St. Juan de Nicaragua,
	St. Juan, [Porto Rico,]
	St. Thomas,
	Surinam,
	Tampico,
	Vera Cruz.

CANDIDATS POUR LA PLACE DE MAIRE.

A Messieurs les Editeurs de l'Abeille.

Messieurs.

Ayez la bonté de publier dans votre journal qu'à la demande d'un grand nombre de ses amis, M. WILLIAM FRERET a consenti à être de nouveau candidat à la place de Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, à la prochaine élection. 19 jan

Nous sommes autorisés, par ses nombreux amis, à annoncer que M. DENIS PRIEUR est candidat pour la place de Maire de la Nouvelle-Orléans, à l'élection prochaine, et qu'il sera soutenu dans les trois Municipalités.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Sir Chas. Napier, Hill, Liverpool, H C Cammack & co
Jas. H. Shepherd, Redman, Boston, Harrod & Darling
Barque Agnes Gilmour, Mrickle, Liverpool, W Mure
Empress, Pitman, Bristol, J B Bailey
Brick Apalachicola, Cormier, Tampico, Capdevielle & Cucullu
Goel. Litchfield, Smith, Campêche, S Fernandez

ARRIVES.

Bateau de remorque Mississippi, Williams, des Passes—avec les bricks Oceana et Gazelle.
Bateau de remorque Claiborne, When, des Passes—avec la goel. Magnet.
Bateau de remorque Panther, Beebe des Passes—avec le nav. Rockingham et les bricks Orleans et Theseus.
Navire Rockingham, Penhallow, Portsmouth.
Brick Orleans, Smith, de Norfolk.
Brick Gazelle, Danberg, de Rio Janeiro.
Brick Oceana, Creighton, de Boston.
Brick Theseus, Chaplain, de Kingston, Jam.
Goel. Magnet, Taylor, de San Luis.
Goel. Orator, Davis, Galveston.
Steamer Ambassador, Brenham, Vicksburg.
" Louis, Clark, Bayou Sarah.
" De Soto, Dalman, Alexandria.
" James Woods, Lee, Nashville.
" Pat. Henry, Dorsey, St. Martinville.
" Sun Flower, Doughty, Bayou Tensas.
" Clipper, Bossy, Bayou Sarah.
" Path Fender, McQuown, de Wm. Landing.
" Gen. Harrison, Batchelder, Lafourche.

MEMORANDA.

New-York, 5 fev—Expédiés navire Harriet-Rockwell, Braid, N. Orléans; barque Mazeppa, Smith, do. Arrivés, nav. Auburn, N. Orléans. Expedié, navire Alabama, Bunker do.
Philadel. 7 fev—Expédié, navire Wales, Watts, Nlle. Orléans.
Boston, 4 fev—Arrivée, navire Riga, Williams, Nlle. Orléans; barque Amos-Patt.
Expédiés à Charleston, le 9 fev pour ce port, brick Arabian, Foster.
A New-York pour ce port, navire paquebot Ocmulgee, Leavett, partant le 10 février; barque Wando, Nichells, sans delai.
A Philadelphie le 7 fevrier pour ce port, navire Chester, Vandyke.
A Heivret pour ce port, le 20 décembre, navire Ocean, A Bordeaux le 28 décembre pour ce port, barque Helen Mar.
Aux Cayes le 20 janv, goelette Redwing, Lufkin, partant dans 20 jours pour do.

DERNIERES DATES.

New York	fev	6	Londres	jan	3
Boston	fev	5	Liverpool	jan	4
Philadelphia	fev	7	Paris	jan	2
Washington	fev	8	Havre	jan	1
Baltimore	fev	7	Bordeaux	dec	26
Charleston	fev	10	Madrid	dec	31
Vera-Cruz	jan	16	Cadiz	jan	7
Tampico	jan	26	Havane	fev	10
Mexico	jan	16	Houston	fev	3

Nouvelle Orléans, le 16 février 1842.

Monsieur l'Editeur de l'*Abeille*,

Monsieur,

Il y a environ un mois qu'une communication signée *plusieurs membres de la compagnie des Cazadores d'Orléans*, a été publiée dans votre estimable journal, nous osons espérer que votre justice donnera place dans votre journal au jugement suivant.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

LES AMIS DE LA JUSTICE.

LEGION DE LA LOUISIANE.

JUGEMENT rendu par les membres composant la cour d'enquête formée à la demande du lieutenant F. A. Garcia, de la compagnie des Cazadores d'Orléans, par le brigadier général S. S. Reil, commandant la Légion de la Louisiane.

Après l'audition des témoins dument assermentés et la défense des avocats du lieutenant F. A. Garcia, dans cette affaire; la Cour étant entrée en délibération secrète, a déclaré à l'unanimité qu'il ne lui avait été produit que des témoignages favorables au lieut. F. A. Garcia, tant sur sa conduite morale dans la journée mémorable du 8 janvier 1814 que sur celle qu'il a constamment deployée comme fondateur, sous-officier et officier de la compagnie des Cazadores d'Orléans. En conséquence, elle a arrêté à l'unanimité que cet officier n'avait point forfait à l'honneur et que sa conduite au contraire était digne d'éloges. La Cour lui rend son épée.

Nouvelle-Orléans, 9 février 1842.

Signé J. DUFOUR, Major-président.
Signé G. A. MONTMAIN, Recorder.

Pour copie conforme.

Signé G. A. MONTMAIN, Quartier-maître de la Légion-Recorder

Approuvé le 10 février 1842

SAMUEL S. RELF,
Brig. Gen. commandant la Légion de la Louisiane.

AVIS—Banques des Marchands—Nouvelle Orléans, le 16 février 1842—Cette banque sera fermée mardi 22 du courant, les billets dus ce jour seront payés la veille, ceux offerts à l'escompte seront aussi reçus la veille. ROBERT COPLAND, Caissier. 18 fev

MADAME FABI informe respectueusement les dames de la Nouvelle Orléans, qu'elle a l'intention de s'établir dans cette ville à l'effet de donner des leçons de PIANO, de HARPE et de CHANT en italien, français et anglais. Madame Faby n'aurait aucune objection à entreprendre l'instruction d'une famille, en donnant à domicile des leçons de français, d'anglais et de musique. Pour plus amples informations s'adresser à Madame Fabi chez Madame Aldehoven rue du Canal, vis à l'hôtel des Planteurs.
Références: MM. Cuthbert Bullitt, R. O. Ward, et H. Trust. 18 fev—4

PERDU OU VOLE.

UN petit portefeuille en cuir de Russie, contenant $20 à $25 en billets de municipalité et un billet à ordre, tiré par le soussigné à l'ordre de John S. David, de $4050 en date du 5 février 1842, payable le 25 décembre prochain. Ce billet n'étant d'aucune valeur à la personne qui le trouvé elle est priée de la renvoyer au No. 38 Vieille Levée. 18 f—3 V DAVID

H. DELPIT fait savoir à ses amis et au public, qu'il a établi une agence de sa fabrique de tabac dans la seconde municipalité, au magasin de M. F. de Fuentes No. 96, rue de la Commune, sous l'hotel du Verandah.
F. de Fuentes, agent de M. H. Delpit offre à vendre en gros et en détail un assortiment complet de tabac de la susdite fabrique, tels que Perique, Natchitoches, Rose, Maryland, Virginie, etc., dont l'excellence est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire d'en faire ci l'eloge, et il promet à ceux qui voudront bien le favoriser de leurs ordres de les exécuter avec le plus grand soin et avec promptitude.
F. de Fuentes continue à tenir un grand assortiment des meilleurs cigarres de la Havane. 16 fév—6

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Rubicon, du Havre,
235 paniers de 12 bouteilles. } Champagne, AY grand
100 do de 24 1|2 do } mousseux de la marque Icard et Heymard frères, dont ils garantissent la qualité.

EN magasin et à vendre:
250 barriques vin de Bergasse.
500 milliers bouchons fins.
40 caisses vermicelli et macaroni.
10 do anchois à l'huile.
10 do thon mariné.
8 do olives farcies.
20 do muscat.
25 do liqueurs superfines.
10 barils graines d'oiseaux.
1 jarre saucissons de Marseille.

EN ENTREPOT—6 1|2 pipes eau de vie blanche qualité première preuve.
20 barils do do
19 fev V L GIRARD & co, Encoignure Chartres et St. Pierre.

LES Personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu Antoine Bienvenu, et celles qui doivent à la dite succession sont prevenues que le soussigné a mis son bureau rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre, au local occupé par M. Octave de Armas, ou on le trouvera tous les jours de 10 heures à 2.
AUGUSTIN VIAVANT. Administrateur de la succession de feu Antoine Bienvenu. 15 fev—4f

A LOUER.—La maison très convenablement située rue Royale No. 103, près la banque de l'Etat de la Louisiane. Le loyer en sera modéré et possession en sera donnée immédiatement, s'adresser à 18 fev J ROBERT & Co, 3, Magasins.

UNE maison à louer: on peut y tenir pension, pensionnat, restaurant et cabaret, par sa position, ayant un très grande cour. S'adresser à M. W. C. Lynd, rue de la Douane, No 174. 16 fev—18, 19, 21.

VIN de Porto par—80 caisses très supérieur et Geropiga vin de dame à vendre par 18 f J & F T PRESCOTT, 15 Canal.

MADERE et Sherry en caisses d'une douz., marque Newton, Garden & co, madère de Duff, Gordon & co, à vendre par 18 f J & F T PRESCOTT, 15 Canal.

VIN rouge—600 caisses Chateau Margaux, Latour, Leoville, St. Julien, Haut Brion, reçus par l'Etna de Bordeaux, à vendre par 18 f J & F T PRESCOTT, 15 Canal.

VIN de Sauterne, Chateau Y Queen en caisses et 1|4 barriques, aussi Sauterne commun à vendre par 18 f J & F T PRECOTT, 15 Canal.

CHAMPAGNE, Medaille de Cincinnati—100 paniers de 1834, dernièrement reçus par la barque Venice du Havre à vendre par 18 f J & F T PRESCOTT, 15 Canal.

CHAMPAGNE, couronne de Jacquesson reçu par la barque Venice à vendre par 18 f J & F T PRESCOTT, 15 Canal.

VIN du Rhin—100 caisses reçues en bon ordre par le navire May Flower, à vendre par 18 f J & F T PRESCOTT, 15 Canal.

HARENGS No 1 et 2 à vendre en lots au gré des acheteurs par 18 f J & F T PRESCOTT, 15 Canal.

PAPIER à enveloppe de moyenne dimension à vendre par 18 f J & F T PRESCOTT, 15 Canal.

COUVERTURE—10 balles 3 points, à vendre par 18 fev N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins.

ARGENT de l'Illinois—300 piastres, à vendre par 18 fev N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins.

RIZ—98 barriques de Charleston, à vendre par 18 fev N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins.

ALLUMETTES Lucifer—10 caisses, à vendre par 18 fev N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins.

MAQUEREAUX—No. 3 en barils et 1|2 do et nos. 1 et 2 en caisses forbinac, à vendre par 18 fev N. D. CHAMBERLIN, 75 Magasins.

CAFE—100 sacs de Cube, dernièrement reçus par le Natchez à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins. 18 fev

DOUBLONS—200 doublons mexicains à vendre par 19 f PRATS & HERNANDEZ, 27 Toulouse.

CHANGE sur la Havane à vue à vendre par 18 f PRATS & HERNANDEZ, 27 Toulouse.

CAFE—600 sacs café de la Havane à vendre par 17 f PRATS & HERNANDEZ, 27 Toulouse.

EAU de vie d'Espagne—75 barils eau de vie en magasin et à vendre par 18 f PRATS & HERNANDEZ, 27 Toulouse.

RAISINS et citrons—150 caisses raisins et 100 caisses citrons de Malaga en magasin et à vendre par 18 f PRATS & HERNANDEZ, 27 Toulouse

THE impérial et poudre à canon—900 caisses à vendre par W. C. WHITRIDGE, 76, Magasins. 18 fev

CLOUS—1400 barillets excellente qualité en magasin et à vendre par 18 fev W. C. WHITRIDGE, 76, Magasins.

BLANC de Baleine—900 caisses New Bedford, en magasin et à vendre par 18 fev W. C. WHITRIDGE, 76, Magasins.

WHISKEY—80 barils Monongahela et de Riz, à vendre par 18 fev W. C. WHITRIDGE, 76, Magasins.

CAFE de la Havane—121 sacs en magasin et à vendre par 18 fev W. C. WHITRIDGE, 76, Magasins.

VIN de Champagne—100 paniers, en magasin et à vendre par W. C. WHITRIDGE, 76, Magasins. 18 fev

BEURRE et Fromage de l'Ouest—70 barils en magasin et à vendre par M. A. ROBITAILLE, 77, Commerce. 18 fev

BOIS de charpente—31,000 pieds 1 pouce d'épaisseur, en débarquement du nouveau bassin, à vendre par 18 fev J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp.

VENTES DE SHERIF.

La Compagnie d'Architectes de la ville de la Nouvelle Orléans vs J. B. Arnoux.

COUR de Paroisse—no 13,758—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, lundi le 21 mars 1842, à midi, la propriété ci après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un lot de terre désigné par le No 2 de l'ilet No 7, au faubourg Washington, d'après un plan dressé par J. Pilié, voyer, en date du 9 février 1836 et déposé en l'étude de F. de Armas, notaire public, maintenant décédé, d'après un acte passé le 21 mars 1836. Lequel lot No 2 contient au No 1 de l'ilet No 7 mesure, mesure américaine, 30 pieds 2 pouces face à la rue des Grands Hommes, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et l'ilet No 7 est lui-même compris entre les rues des Grands hommes, Craps, Port et St. Ferdinand.

Conditions—comptant.

18 fév—1 f ps V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

No 2,356—John McDonnell vs ses créanciers et les créanciers de Gloyd et McDonnell, et ceux de McDonnell et Waterman.

ETAT de la Louisiane—Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans—Jeudi 17 février 1842—Présent l'honorable Charles Watts, juge—Sur motion de Levi Pierce, conseil de R. Brenan, syndic des créanciers de l'insolvable, et sur l'enregistrement du tableau de distribution, il est ordonné que les créanciers de l'insolvable et ceux de Gloyd et McDonnell, ainsi que ceux de McDonnell et Waterman, aient à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution ne serait pas homologué et les fonds distribués selon sa teneur.

Extrait des minutes.

18 fév—3 en 10 j. JOHN E. HOLLAND, Député Greffier.

Nous sommes invités à appeler l'attention du public sur une vente de vins de choix qui aura lieu aujourd'hui à onze heures, à la Bourse d'encan, rue du Camp par J. A. BEARD & Co. 18 fev

Cette vente sera positive.

Le sac aux lettres du navire CASPIAN, capitaine Patten, pour le Havre, sera enlevé du bureau du soussigné, ce soir à 5 heures. LEVI H. GALE, 93, Commune. 18 fev

Le navire LONDON, capitaine Baker, du Havre, est maintenant en déchargement vis à vis la presse à coton. Les consignataires sont invités à venir recevoir leurs marchandises dans les cinq jours, faute de quoi, elles seront envoyées dans les magasins de la Douane. 17 fev L. H. GALE, 93, Commune.

Le navire Rebicon, capitaine Thompson, du Havre est maintenant en déchargement vis à vis le marché aux legumes. Les consignataires sont invités à venir recevoir leurs marchandises dans les cinq jours, faute de quoi elles seront envoyées dans les magasins de la Douane. 17 fev S & J P WHITNEY, 73, Camp

Le navire ST. LOUIS, capitaine O'King, de Boston, commencera son déchargement aujourd'hui, vis à vis le marché aux légumes. Les consignataires sont invités à venir recevoir leurs marchandises. 17 fev HARROD & DARLING, 47, Commune.

SAINDOUX—30 barillets très supérieur, à vendre en magasin par J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp. 16 fev

PLOMB—230 saumons à vendre sur la levée, par 18 jan J. H. ASHBRIDGE, 97. Camp.

SAINDOUX—1500 barillets, à vendre par 18 fev CH C. SACKETT, 36, Poydras.

LARD—30 boucauts première qualité de Cincinnati, à vendre par CH. C. SACKETT, 36, Poydras. 18 fev

BEURRE—62 barillets et frequins de l'Ouest, à vendre par CH. C. SACKETT, 36, Poydras. 18 fev

TOILE—60 balles toile écrue 4|4, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins. 18 fev

SAVON, Huile et Blanc de Baleine, en magasin et à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane. 18 fev

MORUE et Maquereaux, en caisses, tambours et barils à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane. 19 fev

BEURRE—15 barillets de Goshen, en débarquement du navire Arkansas, à vendre par 18 fev TUFTS & HOBART, 20 Douane.

FARINE de Barrazin—60 barillets en débarquement du navire Louisa, à vendre par 18 fev TUFTS & HOBART, 20, Douane.

CRANBERRIES en barils 1|2 et 1|4 barils, en magasin et à vendre par TUFTS & HOBART, 20, rue de la Douane. 19 fev

FARINE pour Famille—50 1|2 barils, à vendre par 18 f CH. BYRNE, 150, Tchoupitoulas.

BEURRE de l'Ouest—30 barillets, à vendre par 18 f CH BYRNE, 150, Tchoupitoulas.

TRAITES en blanc, en français et en anglais, polices en registres, dernièrement reçues et à vendre par 19 f NORMAN STEEL & Co, 14, Camp.

TOILE et corde d'emballage de l'Inde à vendre par RICE & HATHAWAY, 71. Magasins. 19 fev

SAVON de Boston—121 caisses en débarquement du navire St. Louis, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, Magasins. 18 fev

CAFE et sucre de la Havane à vendre par RICE & HATHAWAY, 71. Magasins. 18 fev

HUILE et blanc de baleine, constamment en mains, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, Magasins. 19 fev

TOILE à voile impériale et épaisse, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71 Magasins 19 fev

JAMBONS enveloppés—20 barriques en bon ordre à vendre par HAWTHORN & WOODS, 63, Gravier 18 fev

SAVON—100 caisses et demi do à vendre par HAWTHORN & WOODS, 63, Gravier 18 fev

VERNIS copal—7 barils convenables pour fabricants de meubles, à vendre par HAWTHORN & WOODS, 63, Gravier 18 fev

TOILE, corde et ficelle—1500 pièces et rouleaux du Ky et du M., à vendre par HAWTHORN & WOODS, 63, Gravier 18 fev

HUILE à lampe—10 tierçons, à vendre par HAWTHORN & WOODS, 63, Gravier 18 fev

TOILE à voile—100 balles en coton 4 et de en fil, à vendre par S & J P WHITNEY, 73, Camp 18 fev

CIDRE—120 caisses et paniers, qualité supérieure, à vendre par S J P WHITNEY, 73, Camp. 18 fev

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 16 fév. 1842.

AVIS est donné aux actionnaires de cette institution, que l'élection de six directeurs à nommer par eux, aura lieu à la maison de banque, jeudi, 24 courant, de dix heures du matin à deux heures de l'après midi. 17 fev G. MILTENBERGER, caissier

AVIS—Une assemblée ajournée des membres à l'effet de prendre les arrangements nécessaires à la célébration du 4 mars par les pompes, aura lieu au Hall of Mississippi Fire Company No. 2, lundi soir prochain 21 du courant, à sept heures. J H THACKER, President. 17 fev

UN jeune homme parlant français, anglais, espagnol et italien, desirerait d'employer pendant trois ou quatre heures avant midi; il serait pas exigeant dans le pays et peut fournir les meilleures recommandations. S'adresser à M. P. V. au bureau de cette feuille. 17 fev—

DISSOLUTION—La société de G. Jorda & co. de cette ville a été dissoute le 4 du mois passé, G. Jorda continuera les affaires pour son propre compte et son propre nom. Toutes les personnes ayant des réclamations à faire contre l'ancienne société sont priées de présenter leur compte pour être payées. Comme aussi celles qui doivent sont invitées à venir regler 17 f—3

JEUNE NEGRE.

A VENDRE un jeune nègre âgé de 16 à 17 ans, cocher, domestique et sachant faire des cigares ordinaires. On le vendra à bon marché pour du comptant. S'adresser immédiatement au No. 175, rue Tchoupitoulas. 17 fev—3

AU PUBLIC.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il livrera du bois de chêne et de frêne des meilleures qualités dans n'importe quel quartier de la ville à $4 25 la corde.
Les ordres laissés au No 141 rue Tchoupitoulas, No 61 rue Poydras, ou à mon bureau, rue St-Paul près l'entrepot de marbre de M. Blakely, seront ponctuellement exécutés. 16 fév—3

DISSOLUTION—La société de Blasco et Simidel de cette ville, a été dissoute le 16 du courant par la mort de M. Frederic Alvarez Simidel. La signature de l'ancienne société ne sera employée que pour les affaires de l'ancienne société. Manuel Blasco continuera les affaires pour son propre compte et sous son propre nom. Toutes les personnes ayant des réclamations à faire contre l'ancienne societé, sont priées de présenter leur compte, comme aussi celles qui doivent sont invitées à venir regler sans retard. 15 fev—10f

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire L'Eulalie,
24 barriques vin St Estèphe, 20 barriques vin St. Julien. En magasin un assortiment de vins rouges et blancs en barriques, 1|2 barriques et caisses. Eau de vie en 1|2 pipes, 1|4 de pipes et barils, liqueurs assorties, absynthe, fruits à l'eau-de-vie, anisette, bouchons, etc. 18 f—3 S. V. BARRETT. 11, rue Toulouse.

ETOFFES pour pantalons 3,4, 7|8 et 4|4, à vendre par caisses à bas prix, par 17 f WM PREHN, 56, Douane.

COUTIL de fil 3|4 à la mode, à vendre par 17 f WM PREHN, 56, Douane.

ETOFFES pour moustiquaire, 6 1|4 en pièces de 40 yards, à vendre à bas prix par 17 f WM PREHN, 56, Douane.

COTON en bobine, à vendre par 17 f WM PREHN, 56, Douane.

PLATILLAS et Britannias ayant droit au drawback, à vendre par WN PREHN, 56, Douane. 17 fev

GENIEVRE de Hollande—160 pipes de Schiedam, marque steamboat, en débarquement du navire Ocean de Roterdam, vis-a-vis l'Hôtel de la Monnaie, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 47, rue Bienville. 17 fev

CAFE DE JAVA—150 sacs vieux gouvernement en débarquement du navire Ocean de Rotterdam, vis-à-vis l'Hôtel de la Monnaie, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 47, rue Bienville. 17 fev

CHARRUES de H. Sloops—Le soussigné a en mains, un assortiment de ces charrues des nos. 1 à 6, que l'on peut essayer et qu'il offre à vendre à des prix raisonnables, s'adresser à CHARLES BYRNE, 17 f 150, Tchoupitoulas.

AVIS—Les soussignés préviennent leurs amis et le public en général que M. J. M. Lombard, résidant à Paris se chargera des commissions qu'on voudra bien leur confier, pour faire venir toute espèce de marchandises à des conditions libérales. CASTAING & LOMBARD, 17 fev 63, rue Conti

PAPIER pour le marché mexicain—100 balles medio florette, en débarquement du steamboat Rangeas de Palerme, à vendre par R D BLOSSMAN, 30, Bienville. 18 fev

FARINE et haricots—437 barils farine et 63 do haricots blancs en débarquement du steamboat Meridian, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée. 16 f

HUILE d'Olive—325 paniers huile d'olive marque Piagnol, Possel, et à vendre par S. LATAPIE, 70, Vieille-Levée. 16 fev

BLANC de Baleine, Savon &c.—900 caisses blanc de baleine de New-Bedford, 180 dito savon première qualité, à vendre par S. LATAPIE, 70, Vieille-Levée. 16 fev

4000 PLANS D'ASPERGES.

EN bon ordre et bons à planter, à vendre par 16 f WM. DINN, 11, Commune.

$10 DE RECOMPENSE.

A disparu de chez le soussigné dans la paroisse de Jefferson, une négresse nommée Louise, agée d'environ vingt ans, taille cinq pieds 4 pouces environ. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné. 16 fev—3 F. E. D. LIVAUDAIS.

$30 DE RECOMPENSE.

Parti marron vers le 14 du courant, JOHN, alias JOHN CUNNINGHAM. Il est presque noir, âgé d'environ 26 ans, taille 5 pieds 8 pouces, il a perdu deux de ses dents supérieures de devant et une partie d'un de ses petits doigts; il parle français et anglais et se dit cuisinier. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui logera ledit esclave dans une des prisons de la ville. 31 janv—1m GEO. A. BOTTS.

ARRETE dans la journée du 18 janvier et mis à la geole de la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve, un nègre disant se nommer BILL, et appartenir à M. Silvestre Bossier des Nachitoches. CHARLES W MORSE, 17 fev—6 Geolier.

$10 DE RECOMPENSE.

PERDU d'une maison rue Carondelet, samedi soir ou dimanche matin, un petit chien blanc de l'île de Cube, âgé d'environ 18 mois et répondant au nom de BEBE. S'adresser au bureau de cette feuille. 17 fev—3

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Vendredi 18 février 1842,
RELACHE.
Pour les répétitions générales de:
LE NAUFRAGE DE LA MEDUSE.
Drame nouveau, fait historique en 5 actes.

Dimanche, 20 février 1842.
ROBERT LE DIABLE!
Grand opéra en 5 actes, de Meyerbeer.

THEATRE D'ORLEANS.
BÉNÉFICE DE M. DEVELLE.

L'administration du Théâtre d'Orléans, voulant reconnaître le zèle et le talent dont a fait preuve M. Develle, peintre décorateur dudit théâtre, donnera incessamment au bénéfice de cet artiste, la PREMIERE REPRESENTATION DU NAUFRAGE DE LA MEDUSE.

Drame en cinq actes, qui paraitra avec des DECORS et TABLEAUX NOUVEAUX, peints par le bénéficiaire.

Ce drame, qui n'est que le poème d'un fait historique et d'un des plus déplorables épisodes de la vie humaine, sera représenté dans tout son grandiose théâtral, attendu que l'administration et le talent de l'artiste n'ont rien négligé pour en faire un tableau digne du plus grand intérêt.

Le bénéficiaire a donc l'espoir que le public toujours bienveillant s'empressera d'assister à cette représentation. 16 fev—6

THEATRE ST. CHARLES.

Vendredi, 18 février 1842.
JIM CROW A LONDRES.
Chanson de JIM CROW, Par M. RICE.
Suivi des
QUATRE SOEURS.
Le spectacle sera terminé par
LE PRINCE ETRANGER.

THEATRE AMERICAIN,
RUE POYDRAS.

Vendredi 18 février 1842,
[...] THE NAIAD QUEEN.
[illegible]

CAFE DE PARIS
SALLE DE LA LOUISIANE.

A la demande de [...] souscripteurs,
Samedi 19 février
BAL DE SOCIETE

[illegible]
Grand portrait en pied de l'Emp. Napoléon. Aussi une collection superbe de peintures des meilleurs artistes.
Ouvert de 9 heures A. M. à 10 heures P. M. Entrées 50 cents. Les enfans, moitie prix. 15 f

SALLE DE BAL WASHINGTON.
Antoine DUBORD, manager.

LES bals auront lieu les *Lundis, Mercredis, Vendredis* et *Samedis* de chaque semaine, pendant toute la saison. 29 d

MEDICAMENTS POUR HABITATION—Les soussignés ont l'honneur de prévenir MM. les habitans et médecins qu'ils ont constamment en mains des médicaments qu'ils garantissent d'excellente qualité, qu'ils ont pris des arrangements particuliers pour recevoir de frais assortiments de Londres, Paris et New York et qu'ils pourront en toutes circonstances offrir aux habitants et aux médecins des articles de qualité supérieure. 27 dec—6m SICKLES & Co, Droguistes, 40 Canal

COLLECTION DE TABLEAUX.

UNE splendide et extraordinaire collection de tableaux des plus anciens maitres des écoles italiennes, française et flamandes, à vendre à des prix modérés au No. 84, rue de Chartres.
Entrées gratis.—30 16 fev.

AVIS—Les soussignés ayant été nommés commissaires par la Cour de District des Etats-Unis, pour prendre les dépositions des créanciers d'après la nouvelle loi des faillites, informent le public qu'ils tiennent leur bureau, passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, où ils se tiendront tous les jours, depuis neuf heures du matin, jusqu'à sept heures du soir. 8 fev—1m T. LAUVE & LS. DUVIONEAUD.

BENJ. LACOSTE, 163 rue Royale entre Conti et Saint-Louis, prévient les marchands et le public en general que, désirant positivement se retirer des affaires, il vendra à de très bas prix les objets suivants:

Soieries, rayées, brochées, glacées et unies pour robes, depuis 62 1|2 jusqu'à $1 25 la yarde. Lustrines gros du Rhin, gros de Suisse, poult de soie et gros de Naples noirs. Satin noir et couleur. Foulards pour robe, écharpes soie brochées et unies, noires et couleurs [nouveautés] Châles soie brochés, rayés et chinés [grande-nouveautés], de noirs unis à franges et sans franges, de Hernanie noir 4, 5 et 6|4. Bas soie noirs et blancs unis et brodés; de Gisselle Valeurs en pièces noirs et couleurs, gants de soie noirs, blancs et couleurs pour hommes et enfants, bas coton blanc, les longues et courtes pour femmes et enfants. Cravates satin, noires brochées, couleurs et fantaisies; de italiennes et gros de Naples, de écharpes Ottoman. Rubans, satin et gros de Naples couleurs assorties de No 1 1|2 à No. 16. Rubans de velours noir et couleurs. Châles mérinos noir 6|4; de mousseline de laine unis et satinée, 5, 6 et 7|4; de bindo noirs brochés 6 et 7|4, de stradella, de indous cachemire et de tapis. Indiennes françaises et américaines, de bleu, chambras et ginghams. Ecossais de soie et coton. Ecossais de mousselines de batiste, unis, à couleurs, imprimées couleur et brodées, garnis dentelles. Foulards soie pour la poche, de batiste. Mérinos noir, drap d'été, alepines noires, mousseline de laine noire et grande et petite largeur, lasting, coutil façonné et unis, toile grise, arabias fil, bleu et blanc. Indiens, percaline pour doublure, cotonnades larges, siamoises, bombazett, chaussettes coton, blanc, écru et couleur pour hommes et enfants, bas coton blanc angloise. Crêpes noirs et blancs, de noirs à robe, batiste Ecosse, fil et unis et imprimés pour robes, chapeaux paille d'Italie pour femmes et hommes, linge de table, fil, coton unis (excessivement bon marché) bretelles, gomme et soie diverses qualités, boutons de nacre, de de soie pour habits. Cols de mousseline brodés et guipures de 37 1|2 cents à $4 le col. Fleurs artificielles, peignes, agraphes etc.

Toujours en magasin: un grand assortiment de vins rouges et blancs en barriques et demi barriques des crus suivants: Chateau Lafitte, Chateau Margaux, St. Julien Medoc, St. Emilion, Montferrand, Haut Sauterne et Haut Barsac, anisette superfine et bouchons. 17 fev

MARCHANDISES sèches d'été au comptant.—Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages et offrent à vendre à bon marché pour du comptant, les marchandises suivantes, savoir: balles toile écrue assortie de 3|4 à 6|4, 50 caisses toile blanche, de 3|4 à 12|4, 20 caisses indiennes couleurs claires, mouchoirs pour nègres, tabliers qualités, 70 colis kerseys assortis pour nègres, tabliers rayés, coutil à matelats, flanelles, mérinos, draps, casimirs, satinet, &c., mouchoirs de soie et de coton, caisses mousselines, jaconats. Ensemble un grand et splendide assortiment de marchandises sèches de saison qui seront vendues à bon marché pour du comptant. 17 fev PEET & NORTH. 13, Chartres.

LES soussignés offrent à vendre sur la Levée en débarquement du navire Talma de Bordeaux,
100 Barriques vin rouge diverses qualités
20 1|2 barriques vin blanc.
600 caisses vin diverses qualités
30 do de muscat de frontignan.
20 do absynthe suisse.
2 barils saucissons.
100 paniers huile d'olive.
10 do vin de champagne.
25 barils vinaigre.
10 1|2 pipes eau-de-vie
30 caisses sardines à l'huile.
15 caisses petits pois.
100000 bouchons fins, longs et courts.
17 f LOISON & SILVESTRE, 36, Vieille-Levée.

EN débarquement des navires Venice, Rubicon et Eulalie:
2000 boites Sardines à l'huile en boites et 1|2 do;
400 do Petits pois;
150 caisses Liqueurs assorties;
200 paniers Anisette;
50 do Vin de Champagne supérieur, à vendre par 17 fev A. MOLIER, 90, St. Louis.

LE soussigné a l'honneur de faire connaître à ses amis et au public en général que l'ancien café sous le nom de New-York et Philadelphie, rue Vieille-Levée entre Dumaine et St. Philippe, étant à présent en sa possession, il sera régulièrement ouvert et fourni à la commodité des marchands de la halle ou il servira à toutes heures café, chocolat, thé, et toutes sortes de liqueurs de premières qualités; quatre billards sont au premier à la disposition des amateurs. 19 fev—8 L. J. VIAL.

LECCIONES PARTICULARES DE LA LENGUA INGLESA.

MR. ORTON, profesor de la lengua Inglesa tiene el honor de participar al publico, á sus antiguos discipulos y á los estrangeros que continua como hasta aqui, á dar lecciones particulares. M. Orton ha adquirido en el espacio de siete años de enseñar el idioma Inglés en las principales instituciones de esta ciudad, un metodo sencillo y eficaz por el cual el discipulo conseguirá facilmente el fin que se propone. M. O. posee los Idiomas Frances y Castellano y dará las instrucciones en el idioma que el discipulo desee. Las personas que quisieren honrarlo con su confianza podran dirigirse á la Academia de Mr. Buffet, calle de Bourbon No. 53, ó á la libreria de Mr. Lelievre, calle de Santana, esquina de la calle Real. 14 fev

LEÇONS PARTICULIERES DE LANGUE ANGLAISE.

MR. ORTON, natif de Londres, professeur d'anglais, et attaché depuis sept ans, aux premières institutions de la Nouvelle-Orléans, a l'honneur de prévenir le public et particulièrement ses anciens élèves et messieurs les étrangers, qu'il continue, comme par le passé, de donner des leçons particulières en ville. Ses instructions seront données principalement par le moyen de la conversation, et dans ses explications, Mr. Orton fera alternativement usage des deux langues, suivant le désir de l'élève. L'expérience que Mr. Orton a acquise dans l'enseignement de la langue anglaise, les succès qu'il a obtenus dans les maisons particulières, soit dans les institutions, le mettent à même de répondre des progrès satisfaisans que feront ceux qui l'honoreront de leur confiance. On pourra s'adresser à l'institution Buffet, rue Bourbon No. 53, chez Mr. Lelièvre, à la librairie encoignure Royale et St. Anne, ou au cabinet de lecture de Mme. Ste Rose Delaunay, rue Royale No. 163. 14 fev—1 en

SOIERIES A BON MARCHÉ.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir les dames de leur connaissance et le public en général, qu'ils ont un grand assortiment de soieries pour robes, qu'ils vendront à $1 la yarde dans leur magasin, rue Conti, No. 49. 19 dec—96 WIOTTE & SALLÉ.

CHAPEAUX de paille;
200 douzaines chapeaux de paille d'Italie, larges bords,
100 " " pour enfans,
600 pièces cordons paille pour ornement de chapeaux,
100 douzaines cordelière paille do do
A vendre par BATAILLE & BIOEY, 7 fev 86, rue de Chartres

THEODORE M. KOUES Wm. DAVIDSON.
KOUES & DAVIDSON,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
No. 97 rue du Camp.
1 jan—1 an. NOUVELLE ORLEANS.

F. ALPUENTE Fils, docteur de la faculté de Médecine de Paris, vient de fixer son domicile à la Nouvelle Orléans, dans le but d'exercer sa profession. Encoignure Dumaine et Remparts. 25 jan—1m

A VENDRE—Un petit magasin de groceries établi depuis deux ou trois ans dans quartier avantageux près d'un des trois marchés de cette ville. S'adresser au bureau de la poste, boite No. 111, pour dire où on pourra avoir une entrevue.
Conditions: comptant. 5 fév—18

APPARTEMENS PHOTOGRAPHIQUES,
No. 92, rue du Canal.

LE Dr. W. H. Harrington de la maison de Barnard et Harrington, Tuscaloosa, Ala. ouvrira ses chambres pour la réception des visiteurs, à la maison de Madame Page, mardi 8 du courant.

Les dames et les messieurs de la Nouvelle Orléans sont invités à venir examiner ses spécimens de portraits d'après nature.

Le Dr. Harrington et son associé F. A. P. Barnard, professeur de mathématiques de l'Université d'Alabama, ont fait de grandes améliorations dans le procédé daguerréotype, par lesquelles leurs portraits obtiennent un brillant remarquable et n'ont pas cette défectuosité de ne pouvoir être vu que sous un jour particulier.

Etant pourvu d'excellens instrumens, le Dr. H. est prêt à exécuter les ordres qu'il recevra et garantit ses portraits très ressemblants et bien exécutés. 5 fev—1m

AUX PLANTEURS ET AUTRES.

LE soussigné ayant pris des arrangements avec un des meilleurs moulins à scie de la campagne, situé à Natchez, Mississipi, est prêt à tout instant à exécuter les ordres qu'il recevra pour des planches de cypre de toutes dimensions et qualités, livrables à tous les endroits sur le fleuve entre la Nouvelle-Orléans et Natchez; le plus promptement possible et à des conditions raisonnables. Les ordres laissés au comptoir de Washington, Jackson & Co. 90, rue de la Commune, seront promptement exécutés. 11 fev—5m ANDREW BROWN, agent.

VINS fins pour restaurant—160 caisses vins fins diverses marques en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par 11 fev LOISON & SILVESTRE, 36, Vieille Levée.

POUR ST. LOUIS—Le steamer MACEDONIAN, capitaine Shrodes, partira positivement samedi, 19 court., à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à HAWTHORN & WOODS, 63, Gravier. 18 fev

POUR ST-LOUIS—Le steamer ST. LOUIS, cap. J. M. Converse, partira positivement samedi 19 du courant à midi. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Poydras ou à JOHN S. SHAW & co, 24 Poydras. 18 f

POUR LOUISVILLE, Cincinnati et Pittsburg. Le steamboat MERIDIAN, capitaine M. Donald, partira positivement aujourd'hui à 10 heures A. M. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à JOHN S. SHAW & co, 24 Poydras. 18 f

POUR NASHVILLE et tous les Ports intermédiaires sur la rivière Cumberland—Le nouveau et superbe paquebot à vapeur JAMES WOODS, capitaine James Lee, partira positivement dimanche, 20 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue Poydras, ou à GALBRAITH, LOGAN & Co., 58 Canal. 18 fev

POUR ST. LOUIS. Le steamboat GODDESS OF LIBERTY, capitaine G. C. Pearce, partira Dimanche matin, 20 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à CH. DOANE & Co, 56 Poydras. 17 fev

POUR ST. LOUIS. Le steamboat Genl. LEAVENSWORTH, capitaine Nelson, partira vendredi 18 du courant à midi. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à J H ASHBRIDGE, 97, Camp. 14 fev

POUR ST. LOUIS. Le steamboat MADISON, capitaine Robert S Freeland, partira positivement Samedi, 19 du courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à JOHN S. SHAW & Co. 24, rue Poydras. 14 fev

POUR ST. LOUIS—Le steamer CHAMPLAIN, capitaine Freligh, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Poydras ou à HAWTHORN & WOODS, 63, Gravier.

POUR ST. LOUIS. Le steamboat ST LOUIS, capitaine Jos. M. Convers, sera expédié sous peu pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras ou à JOHN S. SHAW & Co, 24, rue Poydras. 31 ja

POUR CINCINNATI et tous ces ports intermédiaires. Le steamboat SWALLOW, capt. M. J. Anders, partira sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements s'adresser à bord ou à HAWTHORN & WOODS, 63 rue Gravier.

POUR HAMBOURG. Le navire MANCO, capitaine Wade, sera expédié sous peu. Pour fret seulement s'adresser au capitaine à bord vis à vis la presse du Mississippi, ou à S & J P WHITNEY, 73, Camp. 18 fev

POUR PHILADELPHIE. Le brick DELAWARE, capitaine Horner sera immédiatement expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY, 73, Camp 19 fev

POUR BOSTON. Le navire MASSACHUSETTS, capitaine Shibles, partira sous peu. Pour fret de 300 balles s'adresser à NORCROSS & FOSDICK, rue Gravier, ou à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 18 fev

POUR BALTIMORE. 25 du courant. Le navire TIPPECANOE, capit. Adams Gray, partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 300 barils, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 16 fev

POUR MOBILE. La goëlette ORATOR, capitaine Davis, partira sous peu de jours. Pour balance du fret ou passage s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp. 16 fev

POUR MOBILE—Par le fleuve. Demain soir. La goëlette ROB ROY, capitaine Stoddard, peut prendre 130 balles, et partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis les magasins du triangle ou à FOSDICK & BROTH., 66, Camp. 17 fev

POUR NEW YORK. La barque GLOBE, capitaine Selly, partira samedi, 19 du courant. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis les batisses du triangle ou à FOSDICK & BROTH., 66, Camp. 17 fev

POUR NEW-YORK—Le navire ST. MARY, capitaine Foster, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes ou à J W STANTON & co 35 Poydras. 17 f

POUR LE HAVRE—Le navire KONOHASSETT, capt. Foster, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY, 73, Camp 17 fev

POUR BOSTON—Le navire ROSALINA, capitaine Peke, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à S & J P WHITNEY, 73, Camp 17 fev

POUR BOSTON—Le navire WAKONA, capitaine Borland, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à S & J P WHIENEY, 73, Camp 17 fev

POUR LIVERPOOL—Le navire NESTOR, capitaine J G. Moses, sera expédie sous peu. Pour fret de 100 balles coton, s'adresser à Stetson & Avery ou à S & J P WHITNEY, 73, Camp. 17 fev

POUR LIVERPOOL—Le navire ONTARIO, capitaine J. Jarneson, sera expedie sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY, 73, Camp

POUR NEW-YORK—Le navire HERRY, capitaine B. Pierce, sera expedie sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY, 73, Camp 17 fev

POUR NEW-YORK—Le navire LOUISVILLE, capitaine M. Hunt, sera expédie sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marche aux légumes ou à JAMES B WOODRUFF, 70, Camp 17 fev

POUR ST-YAGO DE CUBA—On a besoin de la valeur de 300 barils pour une goëlette fine voilière doublée et chevillée en cuivre qui sera immédiatement expédiée. S'adresser à W HENRY PARKS, 19 St. Charles

POUR LE HAVRE. La barque fine voilière A. I. SHANNON, capitaine Pike, sera expédiée dans le plus bref delai. Pour fret de 250 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H GALE, 93, Commune. 17 fev

POUR TAMPICO—Le brick APALACHICOLA, capitaine Cormier, partira positivement samedi, 19 du courant. Pour passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 54, Vieille Levée. 17 fev

A VENDRE—La barque A. I. RAMGER, âgée de 2 ans, du port de 253 tonneaux, bien armée. Pour plus d'informations, s'adresser au capitaine Merrill, à bord, vis à vis les batisses triangulaires ou à HARROD & DARLING, 48, Commune. 17 fev

POUR BALTIMORE—Le brick ARCHITECT, a besoin de 500 barils pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 17 fev

POUR FRET OU CHARTRE—La goëlette GILBERT HATFIELD, capitaine Smith, du port de 1300 barils. Pour les conditions, s'adresser à J H ASHBRIDGE, 97 Camp 17 fev

POUR NEW YORK—Samedi, 19 du courant—Le navire LOUISA, capitaine Mulford, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, près du marché aux légumes, ou à J. E. WOODRUFF, 70, Camp. 16 fev

POUR BOSTON—Samedi, 19 fev—Le brick GIBRALTAR, capitaine Yates, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 600 barils, s'adresser à bord, vis à vis les batisses triangulaires, ou à FOSDICK & BROTH, 66, Camp. 16 fev

POUR BALTIMORE—Samedi, 19 fev—La goel. TARRY NOT, capitaine McIntyre, sera expédiée comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 600 barils, s'adresser à bord, vis à vis le Picayune Tier, ou à FOSDICK & BROTH., 66, Camp. 16 fev

POUR SAVANNAH—Un brick qui a besoin de 500 barils pour compléter son chargement, sera immédiatement expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSDICK & BROTH., 66, Camp. 16 fev

POUR MARSEILLES. Le navire TIBER, capitaine Covell, partira sous peu. Pour fret de 100 boucauts de tabac, s'adresser à LEVI H GALE, 93, Commune. 15 fev

POUR BOSTON. Le brick TARANTO, capitaine W. Fales, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93, Commune. 15 fev

POUR PHILADELPHIE. La barque B. MEZICK, capitaine Vancock, partira cette semaine. Pour fret de 100 balles s'adresser à bord vis à vis le marché aux legumes ou à J D DENEGRE, 16, Douane.
Le PAUL JONES succèdera à ce navire. 15 f

POUR LE HAVRE. Le navire PANURGE, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée partira sous peu. Pour fret de 300 balles s'adresser à KOHN, DARON & Co, 96, rue Bienville. 15 fev

POUR MARSEILLES—La barque fine voilière ELENORE, capitaine Dubs, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement. S'adresser au capitaine à bord, ou à BLANCHARD, EIMER & Co, 24, Bienville. 11 fev

POUR LE HAVRE. Le navire fin voilier SHEFFIELD, capitaine R. R. Porter, sera expédié sous peu. Pour fret de 100 balles coton, ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY, 73, rue du Camp 7 fev

POUR LE HAVRE. Le navire de première classe BOMBAY, capitaine R. P. Guy, sera expédié sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la presse à coton d'Orléans, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp 7 fev

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe STATESMAN, capt. Levensaller, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, sera expédie sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à S & J P WHITNEY, 73, Camp. 7 fev

POUR LE HAVRE—Le navire AI CONSTITUTION, capitaine Peabody, sera expédié sous peu.—Pour fret de 200 balles coton, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune. 7 fev

POUR MARSEILLES. Le navire BANGOR, capitaine Odum, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à S & J P WHITNEY, 73 Camp.

ETUDE DE LA LANGUE ANGLAISE.
INSTRUCTION—SYSTEME ORAL.

J. S. DE PALOS, professeur de langues, informe respectueusement les dames et messieurs de cette communauté qu'il enseignera les langues anglaise et espagnole, correctement et avec une méthode simple et aisée.

Par le *système oral*, l'élève apprend à parler couramment la langue anglaise avec une prononciation correcte, sans étudier la grammaire et sans l'usage d'aucun livre.

J. S. P. a enseigné le français dans cette ville par le système orale pendant trois ans, et les succès constants qu'il a obtenus en faisant usage de cette méthode est la meilleure preuve de son efficacité; l'élève peut dans l'espace de quelques mois, lire et écrire grammaticalement la langue et la parler couramment.

Pour ceux qui préféreront étudier la grammaire et y joindre la méthode pratique orale, l'instituteur promet de les mettre à même au bout de quatre mois de tenir une conversation sur toute espèce de sujet.

Les classes commenceront aussitôt que le nombre en sera permettra. Conditions très avantageuses. Pour les classes $6 par mois. J. S. P. peut fournir les meilleures références sur sa capacité, etc. etc. 11 fev—1an
Bureau rue Bienville. 144.

FELIX HUSTON & S. S. PRENTISS,
AVOCATS.

MR. HUSTON est venu à la Nelle Orléans—Mr. Prentiss restera momentanément à Vicksburg. En outre des Cours de la Nelle-Orléans et des cours fréquentées par Mr. Prentiss, ils recevront des affaires dans les paroisses de Concordia, Madison et Carroll et à la Cour Suprème d'Alexandrie.
Bureau Nelle-Orléans, 5, rue St. Charles.

DAMEJEANNES—1000 de 5 gallons, à vendre en débarquement par A. DURAND, 13, Bienville. 16 f

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu ce soir 18 du courant à 4 heures 1|2 sur la Levée, vis à vis la rue Julie, 44 balles coton avarié. Et immédiatement après à la presse à coton d'Orléans; 74 balles coton avarié vendues pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions: comptant. 18 f

PAR VINCENT & DE FERIET.

IL sera vendu aujourd'hui 18 du courant, à 10 heures: 175 caisses tabac manufacturé de la Virginie, 100 caissons savon de Boston, 150 do blanc de baleine, 25 tierçons riz nouveau. AUSSI: Une facture de quincaillerie, &c. &c. Conditions à la vente. 18 f

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu vendredi 18 du courant, à midi, rue des Ursulines, entre les rues Royale et Bourbon, Le mobilier de M. Aug. Boudière. Conditions: comptant. 18 f—2

PAR J. B. BLACHE.
Vente par voie.

IL sera vendu, sans réserve, samedi le 19 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti No. 29, 40 caisses toileries d'Irlande se composant de toiles grises 3|4 et 7|8 de large, coutils en couleurs et fantaisie de 3|4 de large et toiles d'Irlande de 4|4 en pièces et demi-pièces.
Les conditions qui seront avantageuses seront connues au moment de la vente. 18 fev

PAR R. S. SYKES.
Vente de syndic.

IL sera vendu samedi, 19 février, à midi, à l'Arcade de Bank, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Premier District Judiciaire dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans en date du 11 décembre 1841, et sous la direction de M. A. Montagne, syndic des créanciers de Michael Doulin, la propriété suivante abandonnée par le susdit insolvable à ses créanciers:
Un lot de terre No. 20 situé dans le faubourg St. Marie, dans l'ilet borné par les rues Villere, Jackson, Robertson et Commune, mesurant 30 pieds de face à la rue Robertson, sur 120 pieds de profondeur entre les lignes parallèles, s'étendant sur une allée de 15 pieds de largeur par laquelle elle est bornée sur la ligne du fond et qui y est commune, et les bâtisses et améliorations qui existent dessus, une maison en briques à deux étages de quatre appartements chaque, écurie en planches sur le derrière, une batisse d'un étage et demi, et autres dépendances de la maison.
Conditions comptant. 17 jan—17, 18, 18 et 19

PAR P. E. TRICOU.
Barthelemy Pla contre ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse en date du 24 janvier 1842, il sera vendu le lundi 28 février 1842, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les propriétés ci-après décrites, abandonnées par ledit Barthelemy Pla à ses créanciers:
Un terrain situé au faubourg Tremé, rue Villeré entre Ste. Anne et Dumaine, ayant, mesure française, 40 pieds de face à ladite rue Villere, sur 60 pieds de profondeur ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Jean, nègre âgé d'environ 11 ans,
Conditions comptant.
Actes de vente pardevant Félix Percy, notaire, aux frais des acquéreurs. 27 janv—

PAR P. E. TRICOU.
Succession de feu M. Nicaud.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves en date du 18 janvier 1842, il sera vendu le Jeudi, 3 mars 1842, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les propriétés suivantes appartenant à la succession de feu M. Nicaud, savoir:

1o. Un lot de terre situé au faubourg Washington, étant une partie de l'ilet No. 27, d'après un plan dressé 17 mai 1833, par L. J. Pilié, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire. Le dit lot, mesurant 23 pieds 1 pouce 6 lignes de face sur la rue St. Jean-Baptiste, et aussi face sur la rue St. Avide, ayant 341 pieds de profondeur d'une des dites rues à l'autre.

2o. Sept lots de terre situés au faubourg Franklin, faisant partie de l'ilet No. 119, du dit faubourg et designés par les Nos. 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, les dits lots mesurant comme suit, savoir:

Les Nos 5, 6, 7, 8, 9 et 10, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face sur la Promenade Washington, sur 110 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur entre les rues Magistrate et Love; le No. 10 formant l'encoignure des rues Washington et Love, et le No. 11 mesurant 31 pieds 11 pouces 6 lignes face à la rue Live Oak, sur 130 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur; le tout d'après un plan dressé par Jourdat, le 15 mars 1836, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire.

3o Un lot de terre situé à Lafayette, paroisse Jefferson, désigné par le No. 6, de l'ilet No. 17, d'après un plan dressé le 7 avril 1831, par Bourgerol; le dit lot mesurant 33 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Live Oak, sur 130 pieds de profondeur entre Jackson et Philippa.

4o Deux portions de terre situées à Harlem, paroisse Jefferson, désignées par les Nos. 131 et 135 sur le plan de la dite ville, dressé par L. Bringier, et déposé en l'étude de W Boswell, la portion No. 131, mesure 240 pieds sur le Canal Coster, 300 pieds de face sur la rue Scott, la mesurée sur la rue Ramsay, et 300 pieds sur la partie derrière, et la portion No. 135, mesure 240 pieds sur le Canal Coster 300 pieds sur chacune des rues Burns et Monifort, et le 140 pieds dans la partie de derrière.

5o. Deux lots de terre situés au faubourg Bouligny, désignés par les Nos 16 et 17 de l'ilet No. 185, sur un plan particulier, annexé à l'acte passé le 21 mars 1836, pardevant J. Cuvillier, notaire, les dits lots mesurant chacun 30 pieds de face sur l'Avenue Napoléon, sur 130 pieds de profondeur.

6o. Un morceau situé dans la paroisse Lafayette, mesurant 18 arpens de face au bayou Queue Tortue, sur 40 arpens de profondeur, bornés au-dessus par la propriété de Victor Navarre, et au-dessous par celle de Auguste Guidry.

ESCLAVES.

7o. Little William, nègre âgé de 16 ans,
8o. Moses Gei, " " 18 ans,
9o. John Miner, " " 18 ans,
10. François, " " 20 ans,
11. Mary Nicaud, negresse, âgée de 40 ans.

ACTIONS.

12 Vingt-quatre actions du fonds capital de la Banque de l'Etat de la Louisiane, de $100 chacune.
13. Trente actions de la Compagnie du Railroad Pontchartrain, de $100 chacune.
14 Dix actions de la Compagnie d'Assurance des Marchands de $100 chacune, sur lesquelles $30 seulement sont payés.
15. Dix actions de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest de $50 chacune.
16. Vingt actions de la Compagnie d'Assurance du Commerce de $50 chacune.

CONDITIONS.—Les propriétés foncières payables à 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit en billets endossés, et
Les esclaves seront vendus un dixième comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets endossés, et
Les actions, comptant.
Tous billets qui seront fournis par les acquéreurs devront être endossés à la satisfaction des exécuteurs, qui se réservent le droit de rejeter les endosseurs proposés, sans être tenus de donner les motifs de leurs refus. Les billets porteront hypothèque spéciale et porteront 10 pour cent d'intérêt à leur échéance, s'ils ne sont pas payés à leur marque, sans pour cela que cette clause donne le droit d'en retarder le paiement.
Les conditions de la vente devront être remplies dans les quinze jours qui suivront la vente, et avant que les [illegible] revendus aux risques [illegible].
Les actes de vente seront passés chez Philippe Lacoste notaire, aux frais des acquéreurs.
1er fev—6t, 1,8,15,25,3mars

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Vente positive d'Eau de Vie de Cognac et de Figs.

LUNDI prochain, 21 du courant à 4 heures 1|2 P. M. aux Levee, vis-à-vis l'Hotel de la Monnaie, en débarquement du navire Callao de Bordeaux, il sera positivement vendu:
16 1|2 pipes vieille eau de vie de Cognac.
25 1|4 do do do
18 1|4 do do do
16 1|2 do do do de Champagne.
16 1|4 do do do
16 1|8 do do do
[...] caisses vin supérieur St. Julien Medoc.
Les marchandises ci-dessus sont d'excellente qualité et la vente sera positive.
Conditions: à la vente. 18 fev

PAR VINCENT & DE FERIET.

IL sera vendu samedi prochain, 19 du courant, à midi, à la Bourse de Cité.
Le negrillon GEORGES, âgé d'environ onze ans, actif, intelligent, parlant facilement les deux langues, bon domestique et pleinement garanti.
On pourra traiter à l'amiable en s'adressant au bureau des encanteurs. 17 fev

PAR A. D. DORIOCOURT.

IL sera vendu mardi 19 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis, un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue Bagatelle, entre Amour et Bons Enfans, mesurant trente pieds de face sur la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur; ensemble, les bâtisses et améliorations, une maison en briques entre poteaux, de 4 chambres, 2 cabinets et galerie. Les 2 autres batisses en briques dans la Cour, dont l'une a étage contenant trois chambres à domestiques, cuisine, etc. et les autres servant de cuisine, chambres à repasser, &c.
Conditions: 1|4 comptant et la balance à 6, 12, et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. S'adresser pour les actes de la maison, à l'encanteur sus-nommé. 17 f

Vente d'immeubles de valeur.
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan samedi 19 du courant, à midi, à l'Arcade de Bank:
Les immeubles de valeur suivants, situés dans un quartier de la seconde municipalité qui s'améliore tous les jours, savoir:
La maison et le lot situés dans l'ilet borné par les rues Constance, Magazine, Bassin et Robin, mesurant trente pieds face à la rue Constance, sur 120 pieds de profondeur, mesure française. La maison est composée au rez de chaussée d'un salon et d'une salle à manger, ayant des grates, plus un cabinet, cellier au-dessous de la galerie, et une bonne chambre au premier.
Le derrière de la maison se compose de deux cuisines, 4 chambres à domestiques, à laver et à repasser, une cour pavée et une bonne citerne.
L'acquéreur aura le privilège d'assumer treize actions de la Banque de l'Union.
Conditions—1|3 comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
Conditions sur actions de banque, comptant.
Les actes de vente pardevant A. Mazureau, aux frais de l'acquéreur.
Vente sans réserve. 16 f

Vente par ordre des marchandises sèches étrangères et de pays.
PAR VINCENT & DE FERIET.

IL sera vendu Jeudi 24 du courant, à onze heures à leur magasin d'encan:
200 colis marchandises sèches consistant en un riche assortiment d'articles de saison.
On trouvera des catalogues la veille de la vente. 16 fev—4

PAR A. L. FERNET.

IL sera vendu vendredi prochain, 18 février, à midi, à la Bourse de Cité,
L'esclave NEO, âgé de 25 ans, excellent domestique de magasin, bon charretier, cocher, parlant français et anglais depuis environ dix ans dans le pays. Vendu comme non sujet et entièrement garanti.
Conditions $150 comptant; la balance à six mois de crédit, en un billet tiré et endossé à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait payement.
Acte de vente par J. Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 15 fev

Assortiment de Vins de Choix.
PAR J. A. BEARD & co.

IL sera vendu à l'encan vendredi 18 du courant, à 10 heures, à la Bourse d'encan, rue du Camp:
Le lot de vins suivant directement importé et vendu pour payer des avances, savoir:
7 quarts de barriques vin d'Oporto, supérieur,
15 caisses de do do
25 do sherry pale,
30 do Chateau Léoville,
20 do Haut Sauterne,
50 do de St. Julien,
20 do de Madère,
15 do vin du Rhin rouge,
8 do do bleu,
8 do de Chambertin,
10 do de Haut Brion,
Conditions: $300 comptant, au-dessus de $300, 90 jours en billets endossés à satisfaction. 16 fev

Vente de café.
PAR J A BEARD & co.

IL sera vendu à l'encan vendredi, 18 du courant, à onze heures à la Bourse d'encan rue du Camp.
120 sacs café de la Havane, légèrement avariés et à vendre pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions: comptant. 14 fev

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES.
Fondée et dirigée par Mme DELARUELLE,
de Paris,
A Hartsville près la Nouvelle-Orléans, très incessamment transportée à Greenville, au Stepping Place du Rail Road de Carrollton.

CETTE institution n'ayant encore que dix-huit mois d'existence a, par les progrès rapides des nombreux élèves, mérité la confiance dont elle jouit, et la directrice aidée de son mari le docteur Delaruelle, secondée des meilleures maitresses, s'efforcera toujours de mériter la bonne réputation accordée à son établissement.

Les différentes branches de l'éducation consistent dans les études suivantes:

Langue anglaise,	Langue française,
Dictée "	Dictée "
Analyse "	Analyse "
Composition "	Composition "

Histoire romaine, grecque, des Etats-Unis, de France, mythologie, géographie, musique, arithmétique, [...] botanique et d'histoire naturelle, peinture, dessin, [...] artificielles, travaux à l'aiguille, broderie [...].

Mme. Delaruelle va très incessamment adjoindre trois professeurs qui enseigneront dans l'établissement [...] propriété, à Greenville, un ecclésiastique viendra [...] de préparer les enfans catholiques, à leur première communion.

SUCRE—50 caisses blanc de la Havane, à vendre par 16 f A. DURAND, 13, Bienville.